Rappel de produit
pour des raisons de sécurité

Publication du 03/07/2025

BIOTECH USA KORLATOLT FELELOSSEGU TARSASAG KFT BiotechUSA Kft. rappelle HCA Chitosan - Revex HC - Stim Free Burner - Thermo-X



- Noms des modèles ou références concernés : **HCA Chitosan 100 capsules; Revex HC 120 capsules; Stim Free Burner 90 capsules; Thermo-X 100 capsules**
- Marque : **Scitec Nutrition**
- **GTIN 5999100029583 Lot Tous les lots Date de durabilité minimale 25/02/2028**
 GTIN 5999100033856 Lot Tous les lots Date de durabilité minimale 19/03/2028
 GTIN 5999100026063 Lot Tous les lots Date de durabilité minimale 11/03/2028
 GTIN 5999100029576 Lot Tous les lots Date de durabilité minimale 03/03/2028
- Conditionnements : **HCA Chitosan - pot de 100 capsules; Revex HC - boite en carton de 120 capules sous blisters; Stim Free Burner - pot de 90 capsules; Thermo-X - pot de 100 capules**
- Date début/fin de commercialisation : **du 06/05/2022 au 15/04/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **BiotechUSA Kft.**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **La publication au Journal Officiel de la République Française du 17 avril 2025 d'un arrêté ministériel portant suspension d'importation, d'introduction et de mise sur le marché français des compléments alimentaires à base de Garcinia cambogia.**
- Risques encourus par le consommateur : **Présence de substance interdite**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **dimanche 31 août 2025**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre